



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

BR/CW

P.V. REGL 06

Commission du Règlement

Procès-verbal de la réunion du 08 mars 2021

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions des 23 février 2021 et 2 mars 2021
2. 7756 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la désignation d'un membre de la commission de suivi de la convention portant sur la prestation du service public luxembourgeois en matière de télévision
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Carlo Back, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, remplaçant Mme Simone Beissel, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, M. Léon Gloden, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding, M. Marc Spautz

M. Gilles Baum, observateur

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

Mme Clémence Janssen-Bennynck, Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Beissel

*

Présidence : M. Roy Reding, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions des 23 février 2021 et 2 mars 2021

Les projets de procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2. 7756 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la désignation d'un membre de la commission de suivi de la convention portant sur la prestation du service public luxembourgeois en matière de télévision

M. le Député Roy Reding est désigné comme rapporteur de la présente proposition de modification du Règlement.

Le rapporteur présente le projet de rapport qui est adopté à l'unanimité.

3. Divers

- La prochaine réunion de la commission prévue pour le 23 mars 2021 à 17.00 heures sera principalement consacrée aux recommandations du Greco, au code de conduite, à la déclaration des intérêts financiers et au registre des lobbies.

- Concernant la problématique des questions urgentes, M. Gilles Baum salue le texte soumis par le secrétariat suite à la dernière réunion. L'orateur pense que la proposition de limiter à cinq jours ouvrables la possible mise à l'ordre du jour de la question urgente suite à sa communication moins de trois heures avant la séance plénière est intéressante. Il serait utile de prévoir également un mécanisme de possible réponse écrite du ministre pour l'hypothèse dans laquelle une question urgente est posée moins de trois heures avant la séance plénière (article 84 (2), 2^e alinéa). M. le Président espère qu'un consensus sur la problématique des questions urgentes sera atteint.

Luxembourg, le 23 mars 2021

Le Secrétaire général adjoint,
Benoît Reiter

Le Président de la Commission du Règlement,
Roy Reding